

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD  
NORTH ATLANTIC COUNCIL

EXEMPLAIRE  
COPY

N° 96

ORIGINAL: ANGLAIS  
29 mai 1956

NATO SECRET  
DOCUMENT  
AC/36(M)D/14

COMITE D'ETUDE DE LA MAIN-D'OEUVRE

DEUXIEME REUNION DU HAUT COMITE  
POUR L'ETUDE DES PLANS D'URGENCE DANS LE DOMAINE CIVIL

Le Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil (Haut Comité) a tenu sa deuxième réunion les 26 et 27 avril 1956. Il a été décidé de fournir aux différents pays et aux organismes chargés de l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil des hypothèses détaillées en vue de l'élaboration de leurs plans ultérieurs. Ces hypothèses détaillées sont contenues dans le document AC/98-D/14 (Définitif) qui a été distribué aux délégations en leur demandant de le transmettre à leurs représentants au sein des organismes de l'OTAN chargés des plans d'urgence dans le domaine civil.

2. On voudra bien trouver ci-après, extraites du procès-verbal de la deuxième réunion du Haut Comité, les décisions qui peuvent intéresser le Comité d'étude de la Main-d'Oeuvre.

3. Après examen des rapports d'avril sur "l'avancement du travail dans le cadre des nouvelles hypothèses";

"M. CULLINGFORD déclare que le Groupe de travail d'experts sur la main-d'oeuvre s'attache principalement à élaborer des plans tendant à obtenir une répartition convenable de la main-d'oeuvre conformément aux besoins des secteurs civil et militaire en temps de guerre et à éviter que les pénuries de main-d'oeuvre (telles que le manque de personnel scientifique et de techniciens) n'entravent la production de défense. A cette fin, le Groupe doit connaître les besoins en main-d'oeuvre des divers secteurs de la défense et des branches de l'industrie qu'il peut être jugé indispensable de maintenir en activité même en cas de guerre thermo-nucléaire. Le Groupe a consacré une certaine attention au problème de l'adaptation de l'organisation de répartition de la main-d'oeuvre en cas de crise aux conditions envisagées par les nouvelles hypothèses et il a étudié le rôle du service de l'emploi en temps de guerre. Au cours d'autres travaux, le Groupe a souligné la nécessité pour les pays membres de déterminer jusqu'à quel point les organismes locaux existants sont suffisamment souples pour résoudre les problèmes de main-d'oeuvre au cours d'une guerre thermo-nucléaire. Le Groupe consacre une attention particulière aux problèmes relatifs aux travailleurs scientifiques et ingénieurs hautement qualifiés. Le Comité de la main-d'oeuvre de l'OECE établit actuellement un questionnaire très détaillé sur cette question, mais le Groupe se propose d'élaborer un questionnaire supplémentaire si celui de l'OECE n'est pas assez complet du point de vue de l'OTAN.

"D'autre part le Groupe estime qu'il devrait plutôt s'appeler "Comité d'étude de la main-d'oeuvre"». \*

\* Le Conseil a été informé de la décision du Haut Comité de modifier le nom du "Groupe de travail d'experts sur la main-d'oeuvre" en "Comité d'étude de la main-d'oeuvre" le 2 mai 1956.

NATO SECRET

4. Après examen de l'"état d'avancement de l'élaboration des plans d'urgence",

"Le HAUT COMITE:

- (1) approuve la liste des questions devant faire l'objet d'un examen initial qui figure dans l'Annexe ci-jointe;
- (2) fait siennes les propositions figurant dans le document AC/98-D/19, sous réserve des modifications exigées par les conclusions ci-dessous;
- (3) décide que dans la mesure où le permettra l'état d'avancement de leurs travaux, les bureaux et comités devront recommander au Haut Comité, pour examen au cours de sa prochaine réunion, les buts et objectifs hautement prioritaires qu'ils estiment devoir être atteints dans leurs domaines respectifs;
- (4) décide que les bureaux et comités devront également indiquer si des progrès ont été réalisés sur le plan national et sur le plan international vers l'accomplissement des objectifs recommandés ou fixés conformément à l'alinéa (3) ci-dessus. Leurs rapports devront être soumis en premier lieu au Secrétariat au plus tard le 15 octobre. Un comité de rédaction où seront représentées toutes les délégations intéressées préparera ensuite un projet de rapport d'ensemble qui sera examiné par le Haut Comité en vue d'être soumis au Conseil de l'Atlantique Nord. Après avoir examiné le projet de rapport, le Haut Comité devra dans toute la mesure du possible recommander au Conseil le degré de priorité à accorder aux diverses mesures ayant des incidences financières."

5. Après examen des "rapports établis sur la base des anciennes hypothèses", et, en particulier, la "mobilisation de la main-d'oeuvre en cas de crise pour affectation aux forces armées et aux services de la protection civile",

"Le HAUT COMITE:

invite le Groupe de travail d'experts sur la main-d'oeuvre à continuer de consacrer une attention particulière au problème de la main-d'oeuvre technique et scientifique".

Palais de Chaillot,  
Paris, XVIIe.

SUJETS PROPOSES POUR LES PREMIERS RAPPORTS D'ACTIVITE

I. TRANSPORTS

(a) Contrôle des transports maritimes (PBOS)

- (1) Planning de l'organisation de contrôle (sur les plans national et international)
- (2) Mise en place des installations et transmissions nécessaires à l'organisation mentionnée en (1) ci-dessus (sur les plans national et international)
- (3) Désignation et formation du personnel nécessaire (essentiellement sur le plan national)

(b) Contrôle des transports intérieurs de surface en Europe (PBEIST)

- (1) Elaboration des plans relatifs à l'organisation (sur le plan international)
- (2) Mise en place des installations et transmissions nécessaires à l'organisation mentionnée en (1) ci-dessus (sur les plans national et international)
- (3) Désignation et formation du personnel nécessaire (essentiellement sur le plan national)
- (4) Plans relatifs aux installations portuaires de secours (sur le plan national)

II. PROTECTION CIVILE (Comité de la Protection Civile et Comité des Réfugiés et Evacués)

- (1) Mesures d'alerte - y compris l'alerte en cas de retombée radioactive (sur les plans national et international)
- (2) Recrutement, organisation, équipement et formation du personnel de la protection civile, y compris les colonnes mobiles (sur le plan national)
- (3) Plans d'évacuation et de dispersion (sur le plan national)
- (4) Plans d'acheminement et d'accueil des réfugiés (sur les plans national et international)
- (5) Abris y compris abris contre la retombée radioactive (sur le plan national)
- (6) Plans pour assurer la continuité des services publics (sur le plan national)
- (7) Mesures à prendre à l'égard des populations civiles pendant l'attaque, particulièrement en cas de retombée radioactive (sur le plan national).

III. RAVITAILLEMENT (Comité d'Etude pour le ravitaillement et l'agriculture)

- (1) Constitution des stocks nécessaires pour répondre aux besoins qui ne peuvent être satisfaits au moyen de stocks nationaux (sur le plan international)
- (2) Stockage et entreposage de produits nécessaires pour répondre aux besoins nationaux (sur le plan national)
- (3) Plans d'organisation du ravitaillement en denrées alimentaires (sur le plan national)
- (4) Plans d'utilisation optimums des ressources agricoles nationales (sur le plan national)

IV. CARBURANTS ET COMBUSTIBLES

- (1) Organisation et contrôle nationaux des approvisionnements en produits pétroliers (sur le plan national)
- (2) Stockage et entreposage des produits pétroliers (sur le plan national)
- (3) Plans nationaux de transport et de distribution des produits pétroliers (sur le plan national)
- (4) Organisation internationale de contrôle des approvisionnements en produits pétroliers en temps de guerre (sur le plan international)
- (5) Stockage et distribution du charbon (Comité d'étude du charbon et de l'acier) (sur le plan national)

V. QUESTIONS MEDICALES (Comité médical)

- (1) Stockage et entreposage des fournitures médicales essentielles (sur les plans national et international)
- (2) Lits d'hôpital (sur le plan national)
- (3) Plans d'emploi du personnel sanitaire (sur le plan national)

Note: Sur tous les sujets précités, les rapports devraient être établis d'après le planning et, le cas échéant, les dispositions matérielles nécessaires pour répondre aux besoins des 30 premiers jours d'une guerre